

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 DECEMBRE 2015

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 30 novembre 2015.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Membres présents : 11

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 NOVEMBRE 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### AMENAGEMENT DU BOURG

Une présentation en détail de l'étude a eu lieu le 20 novembre à la mairie ; M. CHASTRE, représentant du « Pays d'Art et d'Histoire », a suggéré de signaler la présence de la fontaine sur des panneaux.

La réunion publique organisée le 27 novembre à la salle polyvalente s'est déroulée en présence d'une bonne assistance, dans une ambiance constructive qui n'a révélé aucune opposition majeure aux grandes orientations du contenu du projet. Le vendredi 18 décembre le bureau d'études fournira la suite du projet avec chiffrage ; la rencontre aura lieu à 10h à la mairie. La présence des conseillers disponibles est souhaitée.

### INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE (ICA)

Une réunion s'est tenue à Vigeois le 17 novembre pour entériner la dissolution de l'ICA de Vigeois et le rattachement d'Ornac à l'Instance de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche. Une des deux employées est intégrée dans l'effectif de l'Instance d'Uzerche ; il a été proposé à la deuxième un temps partiel pour le portage des repas.

Nathalie MATHIEU va se rapprocher de l'ICA pour savoir quels changements éventuels pourront être mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier afin de répondre aux questionnements des usagers.

- Visites mensuelles aux personnes ?
- Permanence à la mairie ?
- Maintien de l'atelier gymnastique ?

Plus de détails seront fournis lors de la prochaine réunion de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche le 10 décembre.

### REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Eau : le prix au m<sup>3</sup> passe à 1,10 € ; l'abonnement reste inchangé à 64 €. Approuvé à l'unanimité.

Loyers : augmentation de 0,08 % (application des textes en vigueur). Approuvé à l'unanimité.

Location de la salle Polyvalente :

pour les habitants de la commune :	salle 93 €	salle +cuisine 140 €
pour les personnes hors commune :	salle 140 €	salle + cuisine 187 €
	55 € pour le chauffage du 1/11 au 15/05	

Dans un souci de transparence et de cohérence, il est attendu une meilleure connaissance du fonctionnement financier de cette salle.

La location de la salle reste gratuite pour les élus et un usage à titre personnel ; leurs enfants s'acquittant d'une location au tarif des habitants de la commune.

Les personnes payant des impôts à Ornac bénéficient aussi du tarif habitants de la commune.

Le règlement de location de la salle doit être réécrit.

Ces précisions sont approuvées à l'unanimité.

### INDEMNITES D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Une enveloppe de 4 609 € est à répartir entre les employés ; le calcul se fait à partir d'un montant de référence multiplié par un coefficient (de 1 à 8). Une augmentation de 0,5 est attribuée à 2 agents, le troisième ayant déjà bénéficié de la titularisation cette année. La secrétaire bénéficie d'une augmentation de 0,25 de son indemnité administrative.

Approuvé à l'unanimité.

## **SYNDICAT D'ELECTRIFICATION**

Le nouveau vice-président est M. LACHAUD, de Troche, ancien employé CONTANT.

Il y a 17 communes dans la Fédération, dont 12 se sont prononcées pour les nouvelles compétences.

La cotisation pour Orgnac s'élève à 8 €/habitant pour l'année 2016 pour un total de 2 488 €.

Travaux prévus à Orgnac en 2016 : renforcement de la ligne basse tension à Rouffignac et au Monteil.

Participation à hauteur de 45% pour les travaux (ex. raccordement dans le bourg).

## **BULLETTIN MUNICIPAL**

Les associations seront sollicitées pour fournir des comptes-rendus de leurs activités 2015.

Toute proposition d'articles pour alimenter le bulletin sera la bienvenue.

## **DIVERS**

- La cérémonie du 11 novembre s'est bien passée.
- Les vœux se dérouleront le 23 janvier à la salle polyvalente « Paul Comby ».
- L'inauguration de la bibliothèque aura lieu le 14 décembre à 11h. Un règlement intérieur est en cours de rédaction; une cotisation de 5 €/an sera demandée, ce qui implique la création d'une régie.
- Décès de M. PEYRE André, ancien conseiller municipal : la commune était représentée à ses obsèques et des condoléances sont parues dans la presse.
- Le repas du C.C.A.S. s'est déroulé le 5 décembre dans une bonne ambiance ; il a été très apprécié de tous.
- Elections régionales : le deuxième tour est prévu le dimanche 13 décembre.
- Installation d'un nouveau compteur d'eau au Poujol facturé à 300 €, au vu de la participation de l'abonné aux travaux (la facturation concerne l'équipement) ; délibération à l'unanimité.
- Délibération à l'unanimité pour encaisser le chèque de Groupama en remboursement des travaux de réfection de la salle polyvalente, suite au dégât des eaux.
- Une convention est établie avec la société SRCI (conseil informatique) pour envoyer en dématérialisation les délibérations.

Fin de la séance à 22h 30.